

#### ETUDES DE CAS

Dans cette partie, 4 études de cas se suivent sur les différents thèmes de la règlementation, l'exploitation transport, les normes techniques, la sécurité et la gestion sociale

Nota : si certaines parties n'ont pas encore été vues dans votre formation, reprenez les études une fois les chapitres étudiés

# **Etude N° 1: SARL LOGISCHAMPION**

Vous êtes gérant de la SARL LOGISCHAMPION dont le siège social est à Boulogne (Pasde-Calais 62) et qui possède un établissement à Lorient (Morbihan 56). Votre société est spécialisée dans le transport de produits frais et assure diverses prestations de stockage. L'entreprise ne pratique pas de relais.

Elle dispose d'une plate-forme de stockage sous température dirigée.

Les informations concernant le parc de véhicules de votre société et leur coût d'exploitation se trouvent en **Annexe 1**.

Vous avez mis en place "un partenariat (services en réciprocité)" avec un transporteur lyonnais, ce qui vous permet de disposer d'une partie de sa plateforme de stockage sous température dirigée.

Un important client de la région lyonnaise, "SUPERLYON" qui gère une dizaine de supermarchés, vous demande d'organiser la livraison régulière sur une période de 6 mois (26 semaines) de produits de la mer au départ des zones de production vers Lyon.

Monsieur DURAND, responsable logistique de "SUPERLYON", votre interlocuteur vous a communiqué les informations suivantes :

1. La prestation à fournir à chaque expédition sera de prendre en charge 13 tonnes de cabillauds\* à Boulogne-sur-Mer, 5 tonnes de maquereaux\* à Lorient et 2 tonnes de soles ( à La Rochelle et de les acheminer directement sur la plate-forme de Lyon.

<sup>\*</sup> glaces et emballages compris



- 2. Deux expéditions par semaine sont prévues, l'une le lundi, l'autre le jeudi. Chaque expédition du jour doit arriver à la plate-forme à 22 heures au plus tard. Les conducteurs prennent ensuite un repos journalier.
- 3. Avant le départ, les produits de la marée sont conditionnés par les chargeurs. Ils sont déposés sous glace dans des emballages placés sous palettes filmées. Pour chaque palette, la charge est de 500 kg de marchandises et le poids du plateau est de 25 kg.

Il vous semble judicieux d'assurer avec vos propres véhicules, les trajets Boulogne - Lyon (750 km aller) et Lorient - Lyon (925 km aller).

Vous envisagez de contacter un transporteur spécialisé dans la messagerie frigorifique pour le transport des 2 tonnes de soles de La Rochelle à Lyon.

La vitesse commerciale moyenne des véhicules de votre parc est de 73 km/heure.

A chaque voyage, vos véhicules chargeront à Lyon du fret de retour pour Boulogne et Lorient. Le taux de charge prévisionnel est estimé à 50 %. Ce fret retour sera facturé 38 € HT la tonne.

En Annexe 2, votre secrétaire vous a joint une partie de votre dossier sur la réglementation des transports sous température dirigée.

En Annexe 3, votre commercial vous a fourni les tarifs de l'entreprise de messagerie pressentie pour effectuer le transport de soles.



# **ANNEXE 1. PARC DE LA SOCIETE**

N° de	T In (12) In	Caractéristiques	Amortissements et	Assurances	Plus-values ou moins- values de cession*	
parc	Type de véhicule	Principales	Frais financiers mensuels	mensuelles		
100	Porteur NON ISOTHERME	Poids vide: 8 tonnes P.T.A.C.: 24 tonnes	2 030 €	245€	- 310 €	
110	Porteur NON ISOTHERME	Poids vide: 7 tonnes P.T.A.C.: 19 tonnes	1 640 €	210 €	- 140 €	
120	Porteur NON ISOTHERME	Poids vide : 6 tonnes P.T.A.C. : 14 tonnes	1 360 €	170 €	- 120 €	
200	Porteur ISOTHERME	Poids vide: 8 tonnes P.T.A.C.: 24 tonnes	2 430 €	260 €	- 380 €	
210	Porteur ISOTHERME	Poids vide : 7 tonnes P.T.A.C. : 19 tonnes	1 920 €	230 €	- 150 €	
220	Porteur ISOTHERME	Poids vide : 6 tonnes P.T.A.C. : 14 tonnes	1 620 €	190 €	- 130 €	
300	Porteur Classe C REFRIGERANT	Poids vide : 8 tonnes P.T.A.C. : 24 tonnes	2 670 €	270 €	- 405 €	
310	Porteur Classe C REFRIGERANT	Poids vide : 7tonnes P.T.A.C. : 19 tonnes	2 110 €	245€	- 180 €	
320	Porteur Classe C REFRIGERANT	Poids vide : 6 tonnes P.T.A.C. : 14 tonnes	1 890 €	206€	- 160 €	



400	Porteur Classe C REFRIGERANT	Poids vide : 8 tonnes P.T.A.C. : 24 tonnes	3 020 €	300€	- 465 €
410	Porteur Classe C frigorifique	Poids vide : 7 tonnes P.T.A.C. : 19 tonnes	2 375 €	270€	- 220 €
420	Porteur Classe C frigorifique	Poids vide : 6 tonnes P.T.A.C. : 14 tonnes	2 074 €	223€	- 175 €

<sup>•</sup> plus ou moins-value de cession calculée au mois

<sup>•</sup> la plus ou la moins-value globale est celle attendue lors de la revente du véhicule.



#### ANNEXE 2.

(Synthèse de la réglementation relative aux transports de denrées périssables)

# LES CLASSES

### 1. Véhicules isothermes

Pas de classe

### 2. Véhicules réfrigérants

Classe A: pour une température de + 7° au plus

Classe B : pour une température de -10° au plus

Classe C : pour une température de – 20° au plus

### 3. Véhicules frigorifiques

Classe A: pour une température entre + 12° et 0°

Classe B : pour une température entre +12° et −10°

Classe C: pour une température entre +12° et - 20°

Classe D : pour une température entre 0° et +2°

Classe E : pour une température inférieure ou égale à - 10°

Classe F: pour une température inférieure ou égale à - 20°



# **ANNEXE 2. (Suite)**

			DIST	ANCE
DENREES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE	CLASSES  de l'engin de transport	en deçà de laquelle est autorisé l'emploi d'un engin de transport autre que réfrigérant ou frigorifique		
Nature	Nature Température maximale des denrées			
CONGELEES:	20.00	0.5		
1. Glaces et crèmes glacées	- 20 °C	CF		
2. Toutes denrées surgelées au sens du décret n° 64-949 du 9 septembre 1964	- 18 °C	CF		
3. Organes pour opothérapie	- 18 °C	CF		
4. Produits de la pêche	- 18 °C	CF		
Plats cuisinés et préparations culinaires, crèmes pâtissières, pâtisseries, entremets	- 18 °C	CF		
6. Beurres, graisses alimentaires, y compris la crème destinée à la beurrerie	- 14 °C	CF		100 km
7. Ovoproduits, abats, issues, lapins, volailles et gibiers	- 12 °C	CF		100 km
8. Viandes	- 12 °C	CF		100 km
9. Autres denrées congelées	- 10 °C	BCEF		100 km
RÉFRIGERÉES :  10. Poisons frais (sous glace), crustacés et mollusques (autres que vivants)	2 °C	ABCD	80 km	Toutes distances
11. Plats cuisinés et préparations culinaires, crèmes pâtissières, pâtisseries fraîches, entremets, ovoproduits	3 °C	ABCD		
12. Viandes et produits de charcuterie conditionnés en unité de vente au	3 °C	ABCD		
consommateur	3 °C	ABCD	80 km	80 km
14. Volailles, lapins, gibiers	4 °C	ABCD	80 km	80 km
15. Laits et crèmes destinés à l'industrie	6 °C	ABCD	200 km	
16. Laits non stérilisés crus ou pasteurisés, laits fermentés, laits emprésurés, laits gélifiés, crèmes non stérilisées crues ou pasteurisées, fromage frais, cancoillotte	6 °C	ABCD	80 km	200 km
17. Produits de charcuterie (à l'exclusion des produits stabilisés par salaison, fumage, séchage ou stérilisation)	6 °C	ABCD	80 km	200 km



18. Beurre 6 °C ABCD 80 km distance du 1e novembre 200 km reste ce l'anné  19. Fromage à pâte molle, à pâte persillée 8 °C ABCD 80 km reste ce l'anné  20. Viandes 7 °C ABCD 80 km 80 km  21. Œufs en coquille réfrigérés 8 °C ABCD 80 km  22. Matières grasses d'origine animale non stabilisées autres que le beurre 10 °C ABCD 80 km  23. Fromages à pâte pressée ou cuite 45 °C ABCD 80 km Toute distance du 1e novembre au 31 mars 23.					
19. Fromage à pâte molle, à pâte persillée  19. Fromage à pâte molle, à pâte persillée  20. Viandes  7 °C ABCD 80 km  80 km  20. Viandes  7 °C ABCD 80 km  80 km  7 °C ABCD 80 km  80 km  7 °C ABCD 80 km  80 km  7 °C ABCD 80 km  10 °C ABCD 80 km	18. Beurre	6°C	ABCD	80 km	Toutes distances du 1er novembre au 31 mars et 200 km le reste de l'année
21. Œufs en coquille réfrigérés  22. Matières grasses d'origine animale non stabilisées autres que le beurre  23. Fromages à pâte pressée ou cuite  Toute:  distanc du 1e novembre au 31 mars  Toute: distanc du 1e novembre au 31 mars		8 °C	ABCD	80 km	Toutes distances du 1er novembre au 31 mars et 200 km le reste de l'année
21. Œufs en coquille réfrigérés  8 °C  ABCD  80 km  distance du 1e novembra au 31 mars  22. Matières grasses d'origine animale non stabilisées autres que le beurre  10 °C  ABCD  80 km  Touter distance du 1e novembra au 31 mars  23. Fromages à pâte pressée ou cuite	20. Viandes	7 °C	ABCD	80 km	80 km
22. Matières grasses d'origine animale non stabilisées autres que le beurre  10 °C  ABCD  80 km  distanc du 1e novembra au 31 mars  23. Fromages à pâte pressée ou cuite  15 °C  ABC  80 km  Toute:	21. Œufs en coquille réfrigérés	8 °C	ABCD	80 km	Toutes distances du 1er novembre au 31 mars
$1  15^{\circ}$	22. Matières grasses d'origine animale non stabilisées autres que le beurre	10 °C	ABCD	80 km	Toutes distances du 1er novembre au 31 mars
	23. Fromages à pâte pressée ou cuite	15 °C	ABC	80 km	Toutes distances



# ANNEXE 3.

Code relation	LIEU D'EXPEDITION	LIEU DE DESTINATION	TARIF HT PAR TONNE	Code relation	LIEU D'EXPEDITION	LIEU DE DESTINATION	TARIF HT PAR TONNE
L1	BOULOGNE	LYON	198	L11	CHERBOURG	LYON	335
L2	LE CROISIC	LYON	253	L12	PORT EN BESSIN	LYON	335
L3	AURAY	LYON	253	L13	COUTAINVILLE	LYON	335
L4	LORIENT	LYON	248	L14	LA ROCHELLE	LYON	245
L5	CONCARNEAU	LYON	253	L15	DIEPPE	LYON	279
L6	DOUARNENEZ	LYON	253	L16	BOULOGNE	LYON	198
L7	SAINT BRIEUC	LYON	287	L17	MARSEILLE	LYON	170
L8	BREST	LYON	248	L18	RUNGIS	LYON	198
L9	MORLAIX	LYON	313	L19	LYON	LYON	96
L10	SAINT MALO	LYON	253				



#### Travail à faire

Question 1 : Pour chaque relation lieu de production / plate-forme de Lyon effectuée avec vos propres véhicules.

#### Déterminez :

- les temps de conduite nécessaire à chaque trajet et le temps de conduite hebdomadaire,
- le nombre de conducteurs nécessaires (justifiez votre réponse),
- les horaires de départ en prenant une marge de sécurité d'un quart d'heure, et un temps de repas de 1 heure.

Détaillez l'ensemble de vos calculs puis présentez vos résultats sous la forme du tableau de synthèse ci-après.

	Boulogne - Lyon	Lorient - Lyon
Temps de conduite par trajet		
Temps de conduite hebdomadaire		
Nombre de conducteurs nécessaires		
Horaire de départ prévisionnel		

#### Question 2

A. Expliquez les différences entre un véhicule isotherme, un véhicule réfrigérant et un véhicule frigorifique.

B. Compte tenu du fret qui vous sera remis, et de votre souci constant de rentabilité, quels véhicules de votre parc choisissez-vous ? Justifiez votre réponse.

# Question 3

Calculez le coût du transport, au voyage puis pour la totalité du contrat, des 2 tonnes de soles par le prestataire de messagerie.

#### Question 4

Dans le cas où les soles arriveraient à Lyon avariées.



- 1. Précisez si vous êtes responsable ou non vis-à-vis de votre client "SUPERLYON". Justifiez votre point de vue.
- 2. Indiquez quel contrat type est applicable dans ce cas.
- 3. Indiquez ce que précise ce contrat type en ce qui concerne l'indemnisation pour pertes et avaries.
- 4. Expliquez dans quels cas les contrats types s'appliquent.

#### Question 5

A Lyon, sur la plate-forme, il est possible qu'il y ait des difficultés pour faire décharger vos véhicules, votre partenaire ne disposant que du personnel nécessaire à sa propre activité.

Vous envisagez, soit de demander à vos conducteurs d'effectuer les opérations de déchargements et la mise en entrepôt frigorifique, soit de prendre en charge au prorata du temps passé à votre service, le coût d'un personnel à temps partiel, à la semaine.

A. Votre partenaire propriétaire de la plate-forme a entendu parler de Protocole de sécurité. Il vous demande :

- 1. Ce dont il s'agit,
- 2. Ce qu'il contient comme indications,
- 3. S'il doit en être établi un au cas où vos salariés interviendraient sur la plate-forme et pourquoi.

Détaillez sur votre copie la réponse à ces 3 points.

B. Sur le plan social et sur le plan réglementaire, quelles sont les vérifications nécessaires à effectuer et les dispositions préalables à prendre si vous demandez à vos conducteurs de réaliser les opérations de déchargement sur la plateforme de Lyon ?

#### C. A propos du temps partiel:

- 1. Quels sont les éléments qui caractérisent un contrat de travail à temps partiel à la semaine ?
- 2. Le salarié pourra-t-il effectuer des heures complémentaires. Si oui, selon quelles modalités ?



# Etude cas N°2 : Sécurité

En vue de créer son entreprise, M. DUVAL, 35 ans, célibataire et exerçant depuis 12 ans le métier de conducteur Grand-Routier, qui a suivi un stage de formation à l'attestation de capacité et brillamment réussi l'examen d'aptitude à la profession de transporteur, entreprend d'en estimer la rentabilité prévisionnelle à partir du marché qui lui est proposé.

Le matériel requis pour ce marché est un ensemble tracteur-semi-remorque de 40 T de PMA et de 26 T de charge utile.

Le concessionnaire le plus proche a fait, à Monsieur DUVAL, une proposition de vente d'un ensemble routier d'occasion (tracteur + semi-remorque) ayant parcouru 500 000 kilomètres en 5 ans d'utilisation, pour un montant de 25 000 € H.T.

# **Travail à faire:**

- 1. Au moment de l'acquisition de son ensemble routier, le concessionnaire lui a proposé au choix, pour le même prix, une semi-remorque à deux essieux (tandem), en très bon état et n'ayant que peu roulé, ou une semi-remorque à trois essieux (tridem) dans un état général moins bon ; pouvez-vous expliquer le choix de Mr DUVAL pour la semi-remorque tridem ?
- 2. Afin de renouveler son permis de conduire, Mr DUVAL a passé, avec succès, sa visite médicale d'aptitude le 5 février de l'année N-1; quelle est la nouvelle date de fin de validité de son permis de conduire E(C)?



3. Pouvez-vous indiquer succinctement à Mr DUVAL la réglementation concernant l'usage et l'étalonnage de son tachygraphe ? Quelles condamnations encoure-t-il en cas de fraude sur le tachygraphe ou du limiteur de vitesse ?

Tous les véhicules dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes doivent être équipés d'un tachygraphe (sauf rares exceptions).

Tout tachygraphe doit faire l'objet d'une vérification périodique, dans un centre agréé, au moins une fois tous les deux ans, à l'initiative et au frais du propriétaire du véhicule ou du détenteur de l'appareil. De plus, il est soumis à visite après chaque réparation.

La sanction du délit de fraude sur le tachygraphe est une peine d'emprisonnement d'un an, en sus d'une amende de 30 000 euros. Le délit pour la modification du limiteur de vitesse est frappé de sanctions identiques.



# Etude de cas N° 3 : Sécurité

En novembre de l'année N, la société BONTARD contacte Monsieur Bernard DUVAL et lui demande de mettre à sa disposition exclusive pour une durée de trois années un ensemble routier avec conducteur afin d'assurer l'approvisionnement d'une plate-forme industrielle située à 240 kilomètres du point de chargement et d'effectuer le voyage retour chargé de produits finis (Perpignan-Montauban).

En outre, les Transports DUVAL prévoient de recruter dès le 1er janvier, un dénommé HERVET qui lui a été fortement recommandé par un collègue transporteur.

# Travail à faire:

Lors d'un contrôle sur route, le véhicule conduit par Monsieur HERVET fait l'objet d'une pesée ;

La bascule indique : 40 600 kilogrammes alors que le PTRA de cet ensemble est limité à 40 tonnes :

- 1. Y a-t-il infraction au Code de la route?
- 2. Si oui, qui en est responsable ? Mr HERVET, Les Transports DUVAL, Monsieur DUVAL, la société BONTARD, le dirigeant de la société BONTARD ?
- 3. Cette surcharge entraîne-t-elle une immobilisation de l'ensemble routier ?



Les transports DUVAL se trouvent confrontés à deux litiges, détaillés ci-dessous.

# 1<sup>er</sup> litige:

Afin de diversifier son chiffre d'affaires, Monsieur DUVAL effectue de temps en temps des livraisons en messagerie.

La Société des stylos de luxe MONT BLANC lui a confié un envoi de deux cartons d'un poids unitaire de 11 kg de stylos de luxe pour la Société Dupont – Place Vendôme – 75016 Paris.

- A la livraison, le destinataire constate qu'un carton est écrasé : comment doit-il s'y prendre pour préserver ses droits ?
- Mont blanc produit une facture de 2 290 € représentant le prix total de ces marchandises.

Quel est le montant de l'indemnité?

• Quels conseils Monsieur Duval doit-il donner à son client pour ses prochaines expéditions ?



# 2ème litige:

Avec son véhicule articulé, Monsieur DUVAL est chargé de livrer un envoi de 2,5 tonnes à un hypermarché. L'envoi est composé de 30 cartons (1 carton = 1 colis) regroupant des boîtes contenant trois types de marchandises, des nappes et serviettes, des verres et un service de table :

N° du colis	Composition d'une	Nbre de	Poids brut d'un	Prix Franco
	boite	boites par	carton en kg	d'une boite en
		carton		euros
Colis 1	Nappes et serviettes	12	15	60
	« basques » 12			
	personnes			
Colis 2	Lot de 6 verres à vin	12	12	30
	en cristal			
Colis 3	Service de table de 43	1	30	760
	pièces en porcelaine de			
	Limoges			
Colis 4	Lot de 6 flutes de	12	12	30
	champagne			
Colis 5	Nappes et serviettes	12	15	60
	« dentelle » 8			
	personnes			

A la livraison, le réceptionnaire constate des avaries sur 5 cartons et prend les réserves suivantes :

N° du	Composition d'une boite	Avaries
colis		
Colis 1	Nappes et serviettes « basques » 12	32
	personnes	
Colis 2	Lot de 6 verres à vin en cristal	7
Colis 3	Service de table de 43 pièces en	3 pièces avariées mais service déclaré
	porcelaine de Limoges	invendable car dépareillé
Colis 4	Lot de 6 flutes de champagne	15
Colis 5	Nappes et serviettes « dentelle » 8	19
	personnes	

La responsabilité du transporteur DUVAL ne fait aucun doute mais aucune faute lourde ne peut être retenue contre lui.



# **Travail à faire:**

- 1. Calculer le préjudice réel
- 2. Calculer le montant indemnisable, d'après le contrat type général marchandises.



# Etude de cas N°4 : Réglementation et plan transport

L'entreprise de transports routiers OKTRANS exploite à Montauban une flotte de poidslourds (plus de 7,5 Tonnes de PTAC), camions citernes.

Nous sommes le dimanche matin 8 heures.

Vous êtes sollicité par un client pour effectuer en urgence un transport d'oxygène liquide en citerne à destination de l'hôpital de Marseille (CHU) qui risque d'être en défaut d'approvisionnement.

Expéditeur : Toulouse Oxygène

Adresse: Eurocentre, Saint-Jory.

Lieu de livraison : CHU Marseille

Heure limite de livraison : dimanche 23 heures, déchargé.

Compte tenu des délais nécessaires à un conducteur pour rejoindre l'entreprise, un conducteur peut être prêt à partir de 10 heures.

# Conditions d'exploitation:

• Vitesse moyenne véhicule : 70 km / heure

• Distance entre Montauban et St Jory: 52 km

• Distance entre St Jory et le CHU de Marseille : 490 km

• Temps de chargement : 1 heure • Temps de déchargement : 1 heure



# Conducteurs disponibles ce dimanche

Conducteurs	Jules	Mohamed	Olivier	Manuel	Quentin
Cessation	Hier à 24 h	A 1h30 ce matin	Hier 22 h	Hier 20h30	Ce matin à 2 h
dernier					
service					
Temps de	45	47	40	35	35
conduite de					
la semaine					
dernière en					
Heures					
		Données sociales o	le la semaine en	cours	
Temps de	39	30	32H15	30	28
conduite					
Mise à	2	8	8	4	2
disposition					
Autres	4	7H30	7H30	4	6
travaux					

#### Travail à faire

1. Déterminez la journée de travail du dimanche.

Précisez l'organisation et les durées des différents temps de travail (conduite, travail, attente, repos).

2. Choisissez le chauffeur qui partira, sachant que vous souhaitez respecter la législation, prendre le moins de risques possibles et limiter les coûts de personnel.

**Argumentez** votre choix en précisant <u>pour chaque conducteur</u> les raisons qui motivent votre décision.